

## II/ ACTEURS ET ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DU QUOTIDIEN

En géographie, le territoire désigne une portion d'espace "approprié" par l'homme (utilisé, parcouru, géré, administré...). Le territoire du quotidien désigne l'espace familial, l'ensemble des lieux où chaque individu pratique ses activités et déplacements habituels. Les territoires sont aménagés par l'homme : un aménagement peut désigner un équipement collectif permanent à usage public (ex/ la médiathèque de Caen...) ou encore un ensemble de modifications pour adapter un morceau de territoire à une nouvelle fonction (ex/ [les projets d'aménagement de la presqu'île à Caen](#)).

### 1/ Des territoires du quotidien transformés

#### ➤ **Depuis une vingtaine d'années, ce territoire du quotidien s'est transformé et complexifié.**

Ce changement résulte d'abord de l'augmentation de la mobilité des Français. La tendance à la hausse des kilomètres quotidiennement parcourus découle de l'amélioration et de l'évolution des transports (trams), de nouvelles pratiques (retour de la marche et du vélo), de la périurbanisation et de l'étalement des villes qui imposent des migrations pendulaires (car on habite loin de son travail), des difficultés du marché du travail (recherche d'emploi...). Par conséquent, le territoire du quotidien ne cesse d'évoluer, voire de s'étendre, au cours de la vie d'un individu (domicile; lieu de formation; du travail; des loisirs...). Il ne se limite de moins en moins à l'échelle locale et déborde fréquemment sur l'échelle régionale, voire nationale.

Au delà de ce territoire bien réel, il existe aussi un sentiment croissant d'appartenance à un espace plus vaste, mondial. Cela découle de l'usage accru des médias et des réseaux numériques : converser régulièrement avec des interlocuteurs lointains sur un forum de passionnés ; garder un contact internet ou radiophonique avec le pays d'origine (quand on est immigré) ; parcourir des espaces virtuels dans les jeux en ligne ; se procurer les produits à la mode des grandes marques internationales.....tout inscrit quotidiennement l'individu dans la mondialisation.

Ainsi, pour l'individu, le territoire du quotidien est désormais complexe, mouvant, éclaté, discontinu : il devient difficile de tracer les limites de l'espace familial des Français. « L'échelle mondiale » s'invite dans le quotidien et envahit les échelles locales et régionales. On parle d'imbrication croissante des échelles géographiques dans la vie de tous les jours.

#### ➤ **Cette réalité transforme les besoins des populations et complique le travail des aménageurs et des décideurs.**

Les populations entendent bénéficier de connexions et de réseaux toujours plus performants avec le reste du monde, qu'ils soient matériels ou immatériels : accès routiers, haut-débit, lignes grande vitesse, « couverture réseau » téléphonique. Cette exigence de modernité et d'accès à la mondialisation se double d'une demande croissante de proximité, d'un désir de « local » : on veut dans le même temps des commerces et des services (poste, soin, administration...) accessibles à pied ; une présence policière ; un emploi et une crèche près de chez soi....

### 2/ Des acteurs de l'aménagement de plus en plus nombreux à différentes échelles

#### ➤ **L'Etat, un acteur de l'aménagement ... qui a transféré peu à peu ses compétences à l'échelon local.**

L'Etat a joué un rôle majeur pendant les 30 Glorieuses: il a orienté les choix économiques (à travers des plans quinquennaux) et impulsé une politique d'aménagement du territoire pour corriger les déséquilibres et inégalités en France. Il s'agissait par exemple d'aider au développement des régions les plus pauvres par des programmes d'équipement (autoroutes, stations balnéaires ou de sports d'hiver...). La crise des années 1970 a changé la donne : l'argent a manqué pour l'aménagement, et les situations locales sont devenues de plus en plus complexes à gérer. Dès lors, l'Etat a progressivement transféré ses compétences à l'échelon de décision local. Autrefois, il fallait l'autorisation de services nationaux pour construire un trottoir... aujourd'hui la gestion, les initiatives et les décisions en terme d'aménagement relèvent d'instances de proximités qui collaborent entre elles.

Ainsi, à plus grande échelle, les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ont depuis 30 ans et les lois de décentralisation (loi Deferre 1982 ; renforcée en 2003 & 2004) des pouvoirs et une autonomie croissantes en matière d'aménagement. Ces collectivités ont une légitimité démocratique (assemblée élue), une administration propre, et un budget permettant d'agir de manière relativement autonome (elles lèvent des impôts – même si elles dépendent toujours en partie de transferts financiers de l'Etat). Ainsi ces collectivités gèrent aujourd'hui des structures qui dépendaient autrefois de l'Etat (lycée pour les Régions, collèges pour les départements...) et assument des compétences propres (ex/ solidarité pour les départements).

L'Etat continue d'accompagner les acteurs locaux dans les projets d'aménagements. Ainsi, dans chaque préfecture, un SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) représente « localement » l'Etat pour ces questions et discute à la fois avec les ministères et les collectivités locales. Il signe avec la Région et les collectivités le fameux CPER (Contrat de projet Etat-Région) qui présente et programme le financement de plusieurs projets importants. L'Etat conserve aussi un rôle d'impulsion: il continue de fixer des grandes orientations et de financer des projets en s'appuyant sur la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale - appelé DIACT de 2005 à 2009). Liés à l'Etat, les grands établissements publics (réseau ferré de France, Conservatoire du littoral...) sont également des acteurs de la politique d'aménagement.

Aujourd'hui, l'UE est aussi un acteur majeur avec par exemple sa politique d'aide aux régions européennes en difficulté.

#### ➤ **Le développement de l'intercommunalité : une décentralisation .... appelée à se renforcer ?**

Le transfert des missions sur l'échelon local a contraint les collectivités (municipalités, départements, régions) à se doter d'une fonction publique territoriale : par exemple il faut, dans une municipalité, des cadres et des agents pour gérer les locaux des écoles, les cantines, la voirie, les transports, les permis de construire etc. Toutefois, ces tâches demeurent lourdes pour les plus petites communes aux faibles moyens, très nombreuses en France (la France compte à elle seule plus de communes que celles de

tous les autres Etats européens réunis, soit plus de 36 000). Sans compter que les aménagements réclamés par les populations sont de plus en plus nombreux et complexes.

L'intercommunalité a donc été encouragée pour renforcer l'efficacité de l'échelon local. On voyait là aussi un moyen d'approfondir la démocratie locale (+ de proximité). Dès lors, on a favorisé le regroupement et la coopération entre communes pour mener à bien des projets communs : aux anciens SIVU et SIVOM (gérant ensemble les déchets, l'adduction d'eau...), on a ajouté peu à peu des structures nouvelles qu'on appelle EPCI (depuis les années 1990). Ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale englobent les **communautés urbaines**, les **communautés de communes**, les **communautés d'agglomération** (Caen-la-Mer) et des **métropoles** (depuis 2010). Mais l'intercommunalité prend de nombreuses formes : il existe également des « Pays » et des organismes divers au service de toutes ces structures (des syndicats mixtes). L'intercommunalité couvre 96% des communes.

La multiplication des strates locales (collectivités + EPCI) est critiquée: complexité et allongement des procédures pour faire aboutir un projet, chevauchement des compétences, tensions éventuelles (les acteurs ne sont pas forcément du même bord politique, les intérêts peuvent diverger...). Sans compter le coût financier découlant du "mille-feuille" administratif. La Réforme Sarkozy de 2010 a suscité des résistances et sera vraisemblablement abrogée. F. Hollande semble vouloir promouvoir une nouvelle Réforme territoriale clarifiant les compétences respectives des acteurs et en donnant plus de poids aux régions.

#### ➤ **Des acteurs privés et des citoyens plus présents**

Les entreprises privées interviennent également sur les territoires, qu'il s'agisse de multinationales développant une stratégie à l'échelle planétaire ou de PME et de TPE à l'implantation exclusivement locale. Ces entreprises sont de plus en plus souvent au centre des politiques d'aménagement actuelles; elles n'hésitent plus à entrer dans les débats locaux.

Les groupements de citoyens font de même, d'autant qu'ils sont amenés à donner leur avis sur des projets soumis à enquête publique. Les citoyens sont de plus sensibles aux grands enjeux actuels (comme la question de l'environnement; ou le mal logement) et peuvent relayer par leur investissement sur le terrain les idées défendues par des ONG ou des associations nationales et internationales (cf. la lutte contre les lignes Haute tension ou les projets d'implantation des centrales)

### **3/ Trois enjeux majeurs et délicats à concilier : la compétitivité, la cohésion, le développement durable**

#### ➤ **Promouvoir la compétitivité dans le contexte de la mondialisation.**

La mondialisation libérale et capitaliste a pour effet de mettre les territoires en concurrence les uns avec les autres (compétition entre pays, entre régions, entre villes...). Contraints à l'adaptation, les territoires sont en perpétuelle transformation (implantations d'enseignes, fermetures et délocalisations...) et parfois en voie d'uniformisation (cf. les paysages périurbains au bord des axes). Cette mondialisation est critiquée, mais globalement peu remise en cause par les pays de l'UE ou les acteurs locaux. Ces derniers entendent le plus souvent relever les défis de la mondialisation et préparer les territoires à l'affronter.

Aussi la compétitivité apparaît comme une priorité des politiques d'aménagement du territoire. L'objectif est de favoriser le développement d'activités économiques (création d'entreprises), et de rendre le territoire local attractif. Il s'agit de valoriser des atouts et potentiels locaux (main d'œuvre, savoir-faire, ressources, paysages, dynamisme, marché, entreprises, formation, populations, **image**...) par diverses mesures (subventions, équipements, politique d'image, création de zones d'activité, de lignes de transport...). Dans cette quête de compétitivité, le développement des réseaux est primordial (infrastructures de transport, fibre, numérique); en effet les espaces mal connectés au reste du monde sont aujourd'hui délaissés par les individus et les entreprises. Dans la même optique, on s'efforce de concentrer des entreprises sur un même site /territoire afin de favoriser les complémentarités : c'est le but des 71 pôles de compétitivité existant en France (ces zones bénéficient d'un régime fiscal favorable et de subventions).

#### ➤ **Les objectifs de cohésion et de développement durable.**

Toutefois, la compétition est source de problèmes. Elle ravive les inégalités socio-économiques et hiérarchise les territoires (espaces "gagnants", bien insérés dans la mondialisation et espaces "perdants" en marge ; populations exclues). De plus, après deux siècles d'industrialisation et d'accélération de la mondialisation, la question écologique se pose à toutes les échelles, y compris celle du territoire du quotidien (réchauffement, gestion de l'eau, des déchets, ressources...). La performance économique à tout prix n'est pas envisageable, car l'économie n'est pas la seule dimension du développement (cf. schéma développement durable).

Les politiques d'aménagement travaillent donc aussi à la cohésion des territoires (vivable & équitable) : il s'agit de mener une politique de correction ou de réduction des inégalités entre ces territoires (La loi SRU par exemple impose **20 % de logements sociaux** dans les villes & les nouveaux quartiers ; ou en aidant, par solidarité, les zones rurales ou urbaines en difficulté: ZRR et ZUS). Le souci de l'environnement et des ressources naturelles est essentiel pour assurer l'avenir des générations futures (cf. la mise en place par les collectivités d'un "agenda21" local). Ces principes visent, au final, à améliorer les conditions de vie des populations.

#### ➤ **Des outils au service de l'aménagement des territoires**

Des outils de planification et de prospective (cf. pour Caen) sont élaborés pour concilier ces objectifs parfois contradictoires. Par exemple le **SCOT** (schéma de cohérence territoriale) est élaboré par un groupement de commune pour présenter une vision stratégique de ce territoire sur 15-20 ans ; à l'échelle communale un **PLU** (Plan local d'urbanisme) est créé , et parfois aussi un **PDU** (Plan de Déplacement Urbain, obligatoire dans les villes de plus de 100 000 habitants, qui fixe l'organisation des transports et de la circulation ; la tendance étant de réduire la place de l'automobile). A l'échelon régional est discuté un **SRADDT** (Schéma régional d'Aménagement et Développement durable du territoire). Ces outils doivent être compatibles les uns avec les autres.

La sévère crise actuelle affecte les politiques d'aménagement des territoires du quotidien. On demande aux décideurs des efforts en terme d'efficacité, d'économie et de rationalisation, des choix courageux, une capacité à se réformer... au moment où l'argent manque (dette des collectivités) et où les exigences et les difficultés des populations et territoires sont les plus importantes.